

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 25 juillet 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Luc KERN,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Brigitte VELTEN, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Maxime HOUDE, Bernadette MACK (Procuration à Brigitte VELTEN)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation des rapports annuels du SDEA pour 2024

Monsieur le Maire rappelle que le SDEA a transmis les éléments techniques et financiers du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport annuel sur le grand cycle de l'eau du Pays de la Zorn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le grand cycle de l'eau du Pays de la Zorn,
- **PREND** acte du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement du Pays de la Zorn,
- **DÉCLARE** que ces rapports n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le

Le Maire,

La secrétaire,



Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 25 juillet 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Luc KERN,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Brigitte VELTEN, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Maxime HOUDE, Bernadette MACK (Procuration à Brigitte VELTEN)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Attribution des marchés pour la création du parking et de l'aire de jeux

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la création d'un parking et d'une aire de jeux et le coût prévisionnel pour les travaux et l'équipement de 254 000 € HT présenté par le bureau d'études M2I.

Une consultation a ainsi été lancée en procédure adaptée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 22 avril pour une remise des plis le 23 mai dernier.

Des négociations ont eu lieu le 24 juin 2025 avec remise des offres négociées pour le 4 juillet 2025.

Quatre entreprises ont déposé des offres pour le lot 1 :

	Prix base en € HT	Prix variante en € HT
SOTRAVEST de Oberbronn	139 248,50 € HT	138 173,50 € HT
WICKER TP de Hochfelden	135 000,00 € HT	133 495,00 € HT
DIEBOLT de Marmoutier	147 697,20 € HT	145 439,70 € HT
ADAM TP de Bouxwiller	118 120,29 € HT	111 670,29 € HT

Des compléments et justifications techniques et financières ont été demandées aux quatre entreprises qui ont corrigé leurs offres comme suit :

	Prix base en € HT	Prix variante en € HT
SOTRAVEST de Oberbronn	133 733,50 € HT	132 658,50 € HT
WICKER TP de Hochfelden	128 000,00 € HT	126 495,00 € HT
DIEBOLT de Marmoutier	147 694,20 € HT	144 000,00 € HT
ADAM TP de Bouxwiller	117 630,29 € HT	111 180,29 E HT

Quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot 2 :

- FENNINGER PAYSAGES de Haguenau 95 228,00 € HT
- EST PAYSAGES D'ALSACE de Geispolsheim 113 591,00 € HT
- DIEBOLT de Marmoutier 132 977,55 € HT
- Groupement SATD - GOTTRI 112 185,00 € HT

Des compléments et justifications techniques et financières ont été demandées aux quatre entreprises qui ont corrigé leur offre comme suit :

- FENNINGER PAYSAGES de Haguenau 95 000,00 € HT
- EST PAYSAGES D'ALSACE de Geispolsheim 110 977,50 € HT
- DIEBOLT de Marmoutier 132 977,55 € HT
- Groupement SATD - GOTTRI 103 991,43 € HT

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre M2I, il est proposé de retenir les offres suivantes :

- LOT 1 : ADAM TP pour un montant total de 117 630,29 € HT,
- LOT2 : Groupement SATD - GOTTRI pour un montant total de 103 991,43 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **APPROUVE** l'attribution des marchés de travaux telle que présentée :

Lot 1 – Travaux de voirie et réseaux divers : ADAM TP 117 630,29 € HT
Lot 2 – Mobilier de jeux et parachèvements paysagers : Groupement SATD - GOTTRI 103 991,43 € HT

Soit un montant total de **221 621,72 € HT**

➤ **AUTORISE** le Maire à signer

- Les marchés des entreprises,
- Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
- Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 25 juillet 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Luc KERN,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Brigitte VELTEN, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Maxime HOUDE, Bernadette MACK (Procuration à Brigitte VELTEN)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Avenant au devis de BEYER pour les travaux de charpente et de couverture de l'église

Le démarrage des travaux de restauration de la toiture de l'église a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour assurer la solidité de la charpente, notamment le remplacement de la corniche, de la planche de rive et de chevrons de rive abimés.

La société BEYER a ainsi remis une offre (avenant n°1) pour ces travaux à hauteur de 11 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle, que conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figureraient pas dans le marché initial.

Il est ainsi proposé de donner une suite favorable à cet avenant pour permettre la restauration de la toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 remis par la société BEYER pour un montant de 11 000 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant pour permettre la réalisation des travaux.

Vote à l'unanimité

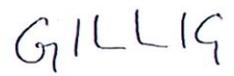
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG